

Le : 10 janvier 2025 à 17:39 (GMT +01:00)

De : "Jean-Paul BEN MOUHOU" B

Monsieur le Ministre et cher confrère,

Un mot d'abord de félicitations pour votre nomination.

Je vous avais déjà sollicité cet été au sujet de la diminution des effectifs des internes à la rentrée de septembre : 1500 internes ont manqué à l'appel.

Méfiant face à la réforme de l'Internat ce sont plusieurs centaines d'externes qui ont préféré redoubler leur cinquième année en 2023 plutôt que de faire partie de la promotion "crash test", PRIVANT AINSI CEUX QUI NONT PAS REDOUBLE DU CHOIX DUN CERTAIN NOMBRE DE POSTES VOULUS DANS LEUR PLAN DE CARRIERE.

L'arrêté qui fixe la répartition des postes d'internes pour la rentrée 2024 publié le 9 juillet dernier n'a ouvert que 774 postes contre 484 en septembre 2023.

De plus la génération "crash test" a subi une procédure d'appariement particulièrement complexe pour connaître leur sort. Au total :

1/ la génération "Crash test" n'a pas eu le loisir de choisir leur spécialité compte tenu de la diminution des choix.

2/ notre famille professionnelle s'est insurgée en vain contre cette diminution de postes (Dr. Marc NOIZET, président du syndicat SAMU Urgences de France, Madame Marine LOTY de l'administration hospitalière, par exemple).

3/ la population a subi cette prise de décision de plein fouet (actuel plan Blanc hospitalier, certes dont la cause n'est pas uniquement celle-ci mais qui en fait partie).

Une pétition, cet été réclamant l'ouverture de postes d'internat supplémentaires avait recueilli de mémoire 5 à 6000 signatures.

Les rangs limites ont bondi de 1000 places au moins (par exemple un étudiant souhaitant faire un internat de chirurgie digestive à Paris doit être classé parmi les 23% de sa promotion versus 35 % l'année précédente. CETTE DIFFERENCE PARAIT INACCEPTABLE, PENALISANT DE PLUS les candidats qui n'ont pas redoublé et qui donc sont opérationnels 1 an plus tôt pour la population.

Je sais que vous étiez vous même sensibilisé par cette injustice.

Voici ma proposition :

Ne pourrait-on pas rétablir ces 1510 postes d'Internes et les faire choisir à la génération Crash test à la fin de leur semestre dans le cadre d'un DROIT AU REMORD, comme "la règle du jeu" l'autorise en temps normal.

Ainsi Justice serait rétabli, satisfaisant les Internes crash tests, les médecins hospitaliers et libéraux et la population.

En vous remerciant très vivement de votre réponse,

Veuillez agréer Monsieur le ministre et cher confrère l'expression de ma considération distinguée.

Dr Benmouhoub